

# Ould Khelifa défend l'APN et élude l'absence des députés

Page 3

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3926 - Jeudi 21 juillet 2016 - Prix : 10 DA

Premier league anglaise/Leicester City

## Ranieri : «Mahrez a pris la décision définitive de rester»

Page 24

Pour en finir avec l'enfer de la circulation automobile

# Les Espagnols à la rescousse de l'Algérie

Page 2

### Quand un coup d'Etat ressemble tant à un coup monté

Par Mohamed Habili

**U**n putsch raté quelque part qui donne lieu à une purge au sein de l'armée, et qui éventuellement s'étend à la police, quoi de plus normal ? Si ce même coup d'Etat au lieu d'échouer avait réussi, une lessive du même ordre n'aurait d'ailleurs pas manqué de se produire, mais alors dans les rangs des forces restées loyales au pouvoir renversé. C'est même dans ce deuxième cas de figure que théoriquement l'épuration devrait être plus large, propre en tout cas à déborder sur des secteurs sans lien direct avec les forces armées, que ces secteurs relèvent ou non de l'Etat. C'est qu'un camp qui arrive au pouvoir par la force des armes considère à juste titre que mises à part certaines positions fortes déjà conquises par lui, tout le reste de l'Etat et de la société reste aux mains de ses adversaires, et qu'il ne peut asseoir sa domination et surtout l'installer dans la durée que sur leurs dépouilles, toutes leurs dépouilles. Certes, il ne délogera pas l'ensemble des partisans du pouvoir déchu en une seule fois, et cela au lendemain immédiat de son coup de force réussi. Il commencera par ceux d'entre eux qui sont à des postes-clés, avant d'étendre son emprise sur tout ce qui compte dans l'Etat et la société. De sorte qu'entre le moment où il inaugure son règne et celui où il le consolide en achevant de placer des gens à sa dévotion dans l'ensemble des rouages de l'Etat, il peut se passer du temps. **Suite en page 3**

En partenariat avec l'ambassade d'Italie à Alger

# Le FCE annonce la création d'un club d'affaires algéro-italien



Lors de l'événement qui s'est tenu hier à 11h à l'hôtel El-Aurassi d'Alger, le président du FCE, Ali Haddad, n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction quant à la création de ce club d'affaires algéro-italien.

Page 2

Vecteur de diversification économique

## Tourisme, un secteur à reconfigurer de fond en comble

Page 4

Halte du festival itinérant à Souamaâ

## Raconte-Art, un espace pour fertiliser la créativité artistique

Page 13

En partenariat avec l'ambassade d'Italie à Alger

# Le FCE annonce la création d'un club d'affaires algéro-italien

■ Lors de l'événement qui s'est tenu hier à 11h à l'hôtel El-Aurassi d'Alger, le président du FCE, Ali Haddad, n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction quant à la création de ce club d'affaires algéro-italien.

Par Yacine Djadel

Dans le cadre des multiples actions du Forum des chefs d'entreprise (FCE) visant le développement de partenariats économiques de l'Algérie

## Artisanat Encouragement des regroupements pour booster le secteur

**LES PARTICIPANTS** à une rencontre nationale sur le développement du tourisme et l'artisanat ont mis l'accent sur l'impératif de la formation des artisans et leur incitation à se regrouper et à poursuivre l'organisation de diverses manifestations en vue de promouvoir les produits de l'artisanat. Dans ses recommandations, l'atelier dédié à l'artisanat a appelé à mettre sur pied «un plan national pour la formation des artisans et cadres du secteur, élaborer une étude des besoins du marché en termes de savoir-faire et nouvelles activités et préserver la propriété intellectuelle du produit de l'artisanat».

Concernant la matière première, les participants ont préconisé la réalisation d'études ainsi qu'une banque de données globales sur la matière première, incitant les entreprises de l'artisanat à jouer un rôle important dans la production. Outre l'organisation des salons et foires internationales, nationales et locales, l'accent a été mis sur la nécessité d'exploiter tous les espaces dans l'objectif de promouvoir les produits de l'artisanat, notamment en dehors des heures administratives et prendre les mesures nécessaires pour préserver l'artisanat des produits importés contrefaits.

Le renforcement du rôle des chambres de l'artisanat dans l'exportation des produits, l'encouragement de la mise sur pied de groupements d'exportation et la conclusion d'accords avec des associations et organismes étrangers pour la promotion des produits algériens ont été recommandés. Au plan international, l'atelier a préconisé la «relance d'opérations de jumelage entre les chambres nationales et leurs homologues étrangères, la consolidation de la coopération avec le BIT par la conclusion d'un accord de partenariat dans les domaines de l'entrepreneuriat et le travail collectif et saisir la présence d'opérateurs étrangers en Algérie en vue de l'établissement de relations de partenariat et l'échange d'expériences.

Mahi T.

avec les autres pays étrangers, un club d'affaires algéro-italien a été créé hier à Alger. Dans le but de renforcer davantage et promouvoir la coopération algéro-italienne, le FCE et l'ambassadeur d'Italie en Algérie, Michele Giacomelli, ont effectivement pris l'initiative de concrétiser cette nouvelle passerelle d'échanges économiques entre les deux pays. A cet effet, lors de l'événement qui s'est tenu hier à 11h à l'hôtel El-Aurassi d'Alger, le président du FCE, Ali Haddad, n'a pas manqué d'exprimer sa satisfaction quant à la création de ce club d'affaires algéro-italien. D'après ce dernier, ce nouveau partenariat avec les innombrables opérateurs économiques italiens permettra d'ouvrir de nouveaux champs d'investissements, de coopérations nouvelles, et surtout une opportunité de faire valoir, aux yeux des étrangers, le potentiel économique algérien hormis ceux du secteur des hydrocarbures. A ce propos, il a souligné que «l'opérateur algérien sait créer de la richesse, il suffit juste de lui donner l'opportunité propice pour cela et c'est ce que nous sommes en train de faire avec le renforcement de ces partenariats». La particularité de ce nouveau club d'affaires entre l'Algérie et l'Italie est également selon, M. Haddad, un autre moyen de donner un souffle nouveau au paysage des investissements en Algérie qui reste jusqu'ici pas assez fort pour relancer une dynamique économique à proprement parler à l'image des autres pays. De son côté, l'ambassadeur d'Italie, Michele Giacomelli, se prononçant sur la rencontre une fois l'assemblée générale terminée, qui



Ph/E. Soraya/J.A.

s'est, pour rappel, déroulée à huis clos, a également manifesté son enthousiasme sur ce nouveau lien qui, selon lui, vient encore témoigner de la qualité des relations bilatérales qui lient son pays à l'Algérie. Sur ce point, il a déclaré : «Je me réjouis énormément de cette journée, de cette initiative qui a été lancée grâce au dynamisme de Monsieur le président du Forum des chefs d'entreprise et mon engagement personnel pour créer un club d'affaires algéro-italien. Un organisme qui doit booster et dynamiser les relations de nos deux pays qui sont déjà excellentes mais qui permettra aussi d'alimenter des échanges et partenariats d'investissement additionnels. Ce

qui est le but même de cette organisation». Sur la question des échanges entre les deux pays, l'ambassadeur d'Italie en Algérie n'a pas manqué de préciser au passage que la balance de ces derniers s'estimait à un niveau très élevé et que l'Italie reste, de près même, le premier partenaire économique de l'Algérie au niveau des importations, et ce, avec approximativement cinq milliards de dollars, a-t-il rappelé. Insistant aussi sur le fait que la nature de ces échanges, bien qu'à dominante commerciale, ne se limite pas, toutefois, qu'à cela. D'après lui, ils constituent un tout dans l'engagement, a-t-il ajouté. Pour ce qui est des domaines d'investissement concernés par le club

d'affaires algéro-italien, répondant à une question qui lui a été posée par la presse, M. Giacomelli a indiqué que ce dernier comprenait tous les domaines de production. Par ailleurs, revenant sur l'affaire des négociations concernant l'éventuelle création d'une usine de montage Peugeot en Algérie, l'un des hommes d'affaires représentant une firme algérienne nous a fait part que les négociations sont presque en phase d'être terminées et que la cause de cette lenteur a été, pour rappel, la divergence ayant existé dans le pourcentage à prendre entre les opérateurs algériens et leurs partenaires français.

Y. D.

## Pour en finir avec l'enfer de la circulation automobile

### Les Espagnols à la rescousse de l'Algérie

En dépit des efforts énormes déployés par l'Etat depuis longtemps, la circulation routière demeure plus que jamais un sérieux problème, ces dix dernières années. Elle est devenue la réalité quotidienne de tous les Algériens. En cette période d'été, la circulation en ville est devenue impossible. Embouteillages en cascades. Les axes, les rues et les boulevards sont quotidiennement bloqués. Les routes ne peuvent plus contenir le flux automobile. Le grand parc automobile de la wilaya se déverse quotidiennement sur la capitale. D'importants bouchons sont observés sur toutes les voies d'Alger entre 7h et 9h, 12h et 13h et à partir de 16h. Cependant, ce n'est pas la capitale seule qui est concernée par le casse-tête de la circulation des personnes et des marchandises à travers les voies de communication. La vérité c'est que pratiquement la plupart des villes algériennes vivent au rythme d'une circulation dense et de bouchons à longueur de journée. Chaque jour, les grandes villes se réveillent

sous le poids des embouteillages. Circuler en voiture est devenu un calvaire pour les automobilistes qui passent des heures à se bousculer en se cognant pare-chocs contre pare-chocs. Une problématique à laquelle même le métro et le tramway lancés dans la capitale ont du mal à remédier. Ceci a naturellement de multiples répercussions directes, parfois dramatiques, rien qu'en pensant par exemple aux ambulances qui parfois se trouvent bloquées alors qu'elles doivent sauver des vies humaines cela devrait indigner toute personne qui se respecte. En vue d'alléger les lourdes conséquences d'un trafic routier devenu infernal, un pacte d'actionnaires algéro-espagnol a été signé pour la mise en place d'un nouveau système de régulation de la circulation automobile. En effet, le problème de la densité de la circulation dans les grandes villes semble susciter un intérêt auprès des autorités du pays. Ces dernières ont programmé de nouveaux projets. Il s'agit, entre autres, de la construction de grands par-

kings et la réalisation de plusieurs dédoublements et liaisons desservant les grands axes routiers. Par ailleurs, des responsables et opérateurs du secteur des transports s'accordent à dire que le règlement du problème de densité du trafic automobile au niveau des grandes villes nécessitait une réorganisation profonde du secteur. Le coût économique est énorme : 500 000 dollars par jour rien que dans la capitale, selon les estimations du professeur Chems Eddine Chitour. Le directeur de recherche du Laboratoire de valorisation des énergies fossiles estime que «la somme perdue par les automobilistes dans les embouteillages, et uniquement à Alger, est de l'ordre de 500 000 dollars/jour, l'équivalent de 120 000 tonnes (160 millions de dollars). D'où la nécessité d'une politique des transports, mais aussi d'utilisation de Sirghaz et du GNC au lieu d'importer du GO». Des efforts que gouvernement et société doivent déployer pour faire face aux enjeux énergétiques d'ici à 2030.

Meriem Benchaouia

— Clôture aujourd'hui de la session de printemps du Parlement —

# Ould Khelifa défend l'APN et élude l'absence des députés

■ Après un parcours particulier entre chômage technique, programmation expéditive des textes d'«urgence» et absentéisme flagrant des députés, dont la majorité demande des augmentations de leurs indemnités, les parlementaires seront à partir d'aujourd'hui officiellement en congé.

Par Nacera Chennafi

Il s'agit de la dernière session de l'ancienne Constitution car à partir de septembre prochain, les deux institutions tiendront une session unique d'une durée de six mois. Avant cette clôture, cette session a connu un parcours particulier entre chômage technique, programmation expéditive des textes d'«urgence» et absentéisme flagrant des députés, dont la majorité demande des augmentations de leurs indemnités.

Mardi dernier, le Conseil de la nation a adopté trois textes de loi découlant de la récente révision du texte fondamental de la République. Il s'agit des projets de loi organiques relatifs au régime électoral et à la Haute instance en plus du texte régissant la relation entre le Parlement et le gouvernement. Ces textes ont été contestés dans leurs contenus et la manière de leur programmation au niveau de l'APN. Parmi les points noirs à retenir de cette session, l'absentéisme flagrant enregistré durant le mois de ramadhan alors que des textes de loi qualifiés d'«urgents» étaient en programmation. On a assisté au report d'une session de vote de trois projets de loi, faute de quorum et des plénières quasiment vides. Une absence de la majorité, alors que l'opposition était divisée entre boycott et rejet des projets de loi.

Cependant, le président de l'APN, Mohamed Larbi Ould Khelifa, a défendu cette session et démenti que les récents projets de loi soumis à la chambre basse du Parlement aient été votés de «manière expéditive». Selon lui, lesdits projets ont fait l'objet d'étude et de débat avant leur vote. Dans un entretien accordé à l'APS et à l'ENTV, M. Ould Khelifa a expliqué que le caractère urgent est en effet prévu dans le règlement intérieur de l'Assemblée et le gouverne-



ment est en droit de diligenter la présentation des projets de loi si des délais sont préalablement fixés ou en cas de nécessité, néanmoins «les lois présentées récemment ne s'inscrivent pas dans ce cadre». Pour le président de l'APN, «aucune personne n'a été empêchée d'émettre son avis ou de faire des propositions au sujet de ces lois» avant leur vote «conformément à la règle majorité/minorité». Il a défendu aussi les députés absents car selon lui «le député est présent dans les commissions du Parlement, travaille au sein du bureau». Il a ajouté que «le député n'est pas un fonctionnaire. Il n'est pas censé travailler de 8 heures à 16 heures» tout en reconnaissant que le Parlement a dû, à plusieurs reprises, faire face à l'absence de quorum.

S'agissant du nouveau régime électoral, rejeté par l'opposition, le patron de l'APN a assimilé le taux de 4% exigé pour l'admission du dossier de candidature à la moyenne imposée d'or-

dinaire pour tout examen.

«Il est inconcevable qu'un militaire à la retraite adopte des positions contre l'intérêt suprême du pays».

Concernant la grande polémique suscitée au sujet des dispositions relatives à l'obligation de réserve prévue dans les statuts des personnels militaires et des officiers de réserve, M. Ould Khelifa a affirmé qu'il s'agit d'«une incompréhension de l'objectif réel» de la part des détracteurs. Selon lui, il est «tout à fait normal» que l'obligation de réserve soit appliquée dans toutes les institutions sensibles de l'Etat, en premier lieu l'institution militaire. «Il est inconcevable qu'un fonctionnaire du corps de sécurité divulgue, une fois mis à la retraite, des secrets ou adopte des positions qui vont à l'encontre de l'intérêt suprême du pays», a-t-il ajouté.

Il a défendu aussi l'exercice de contrôle par le Parlement concernant l'action de l'Exécutif. Le contrôle parlementaire «existe

effectivement», mais selon lui «il y a des réalités qui ne sont pas forcément connues de tous qui limitent son champ d'action». Il a précisé que «tous les cas rapportés ici et là par les médias sont des affaires qui étaient ou qui sont devant la justice, qui est, a-t-il dit, un pouvoir indépendant». «En effet, il y a eu, durant les trois dernières années, un grand nombre d'affaires et des députés de plusieurs partis politiques ont demandé d'agir à travers ces comités, cependant et partant du principe de séparation des pouvoirs, ceci n'a pas été possible car ces dossiers étaient au niveau de la justice», a-t-il expliqué. Pour ce qui est de l'interpellation du gouvernement, M. Ould Khelifa a indiqué que ce mécanisme sera activé par le biais du Premier ministre qui devra présenter annuellement la déclaration de politique générale devant les deux chambres du Parlement, conformément à la Constitution amendée.

N. C.

Messahel au sujet d'un éventuel retour du Maroc

## L'adhésion d'un pays à l'UA «ne peut être conditionnée»

Un pays africain qui veut adhérer à l'Union africaine (UA) ne peut pas le faire avec des conditions, comme le stipule l'acte constitutif de l'organisation continentale, a indiqué hier le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel.

«Un pays ne peut pas demander son adhésion à l'UA avec des conditions. Concernant ces conditions, certains parlent de la suspension de la RASD (République arabe sahraouie démocratique). A aucun moment l'acte constitutif (de l'UA) ne parle

de cela (suspension)», a précisé M. Messahel, qui répondait à une question sur un éventuel retour du Maroc au sein de l'UA, lors d'une émission de la chaîne III de la Radio algérienne.

«Vous voulez rentrer, vous rentrez mais sans conditions. Il n'y a pas de conditions ni de gel, ni de retrait, ni de suspension. La suspension ne se fait que dans un seul cas, c'est lorsqu'il y a un changement anticonstitutionnel dans un pays», a-t-il ajouté, précisant que «l'UA a ses critères. Il y a adhésion d'un Etat. Il n'y a pas retour». «Quand on adhère à une organisation, on doit adhérer en

partant de ses principes qui font les fondamentaux et les fondements de cette organisation. Tout Etat africain, et cela c'est l'acte constitutif de l'UA qui le stipule, peut demander son adhésion qui doit se faire selon des critères bien établis par l'acte constitutif lui-même», a-t-il expliqué.

L'acte constitutif «est très clair et son article 29 fixe les conditions de l'adhésion. Dans cet article, un pays qui veut adhérer à l'UA doit faire une demande qui doit être remise notifiée au président de la Commission de l'UA, lequel la distribue à tous les Etats membres», a-t-il ajouté.

«Si cette demande reçoit l'accord de 28 pays (majorité simple), ce pays est admis, mais sans conditions», a-t-il poursuivi. Interrogé sur une éventuelle demande à l'Algérie d'un soutien marocain à une adhésion à l'UA lors de la visite récente à Alger de l'envoyé spécial du roi du Maroc, Mohammed VI, il a indiqué que l'envoyé spécial était porteur d'un message du roi du Maroc au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, ayant trait aux relations bilatérales et à la situation dans la région.

Rafik L./APS

### LA QUESTION DU JOUR

#### Quand un coup d'Etat ressemble tant à un coup monté

suite de la page Une

En Turquie aujourd'hui même c'est bien ce qui est en train de se passer, sauf que le camp à l'œuvre, celui qui est occupé à faire le grand nettoyage, et dans l'urgence, n'est pas celui qui serait le mieux placé pour tenir ce rôle : il n'est pas celui qui prend le pouvoir, en effet, mais celui à qui on n'a pu l'arracher. Pour parler le langage turc d'aujourd'hui, sans préjuger de sa justesse, c'est Erdogan qui arrête et élimine, alors que c'est à Gülen que devrait mieux convenir cette double tâche. Voilà pourquoi bien des bords ne s'y retrouvent pas dans ce qui arrive en ce moment même en Turquie, et qu'ils ont tendance à confondre ceux qui agissent et ceux qui subissent. Erdogan accuse Gülen de coup d'Etat, et en retour Gülen accuse Erdogan de s'être fait un putsch, pour mieux sévir contre ses adversaires, et en premier lieu contre lui et ses partisans. Sans aller jusqu'à adopter le point de vue de Gülen, on ne peut néanmoins ne pas voir ce qu'il y a de plausible dans son affirmation. Qui a fait le coup d'Etat contre qui ? Est-ce Gülen contre Erdogan, est-ce plutôt Erdogan contre Gülen ? Dans le doute aucune des puissances ne s'est abstenue. Toutes ont condamné le coup d'Etat mais aussi toutes ont engagé vivement le camp vainqueur à un respect scrupuleux de la légalité et des droits de l'homme. Des propos qui dans le cas présent sonnent étrangement, et d'abord parce qu'ils semblent s'adresser à deux destinataires diamétralement opposés. Personne ne veut reprendre à son compte l'accusation de Gülen, suivant laquelle il ne s'agit pas en l'occurrence d'un coup d'Etat mais d'un coup monté, mais chacun semble lui concéder une assez grande part de vérité. Si Erdogan avait voulu fomenter quelque mauvais coup pour en finir avec Gülen, on a du mal à trouver quelque chose d'autre que le putsch manqué qui vient d'avoir lieu, et dont à l'évidence lui-même compte tirer tout le bénéfice possible. A bien y regarder, la seule chose qui témoigne en sa faveur, c'est le soutien sans équivoque que lui apporte toute l'opposition, en tout cas celle représentée au Parlement. N'était cette alliance sacrée, c'est le doute cartésien qui sourd dans bien des commentaires qui aurait été la note prédominante.

M. H.

Vecteur de diversification économique

# Tourisme, un secteur à reconfigurer de fond en comble

■ Le développement du tourisme et de l'artisanat en tant que vecteur de diversification économique et de dynamique territoriale et la promotion de l'investissement ont fait l'objet de nombreuses recommandations au terme de la rencontre des cadres du secteur réunis à Alger les 18 et 19 juillet.

Par Hasna Gh.

Les participants ont planché dans le cadre de l'atelier consacré à «L'investissement et l'aménagement touristique» sur les mécanismes à mettre en place pour préparer et faciliter l'accès au foncier touristique et promouvoir l'investissement.

D'abord en matière d'aménagement, ils ont appelé dans leurs recommandations à engager une opération d'assainissement du foncier touristique classé ayant subi des agressions et utilisé à des fins autres que touristiques, par «le déclassement, la distraction, la réglementation ou la révision de la délimitation».

Ils ont préconisé aussi de reconstituer le foncier touristique à travers le classement de nouvelles zones d'expansion touristique (ZET) en tenant compte des schémas directeurs de l'aménagement touristique et d'intégrer «l'impératif tourisme» dans l'élaboration des différents instruments d'urbanisme.

Autre recommandation: prévoir des terrains destinés aux équipements touristiques dans le cadre des instruments d'urbanisme: plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) et plans d'occupation des sols (POS), notamment au sein des communes disposant de potentialités touristiques avérées.

Ils ont jugé opportun aussi d'orienter la partie aménageable vers le foncier appartenant au domaine privé de l'Etat dans l'élaboration des études des plans d'aménagement touristique des ZET.

En vue de promouvoir l'investissement, les participants ont recommandé d'envisager, en concertation avec les services concernés, la révision de la valeur vénale dans le sens de la réduction du coût de la concession du terrain.

Faciliter la procédure de l'obtention du permis de construire des projets touristiques et hôteliers, mettre en place un comité intersectoriel (tourisme, finances) pour une prise en charge efficace des demandes de crédits bancaires pour le financement des projets touristiques et un dispositif permettant le suivi et accompagnement des projets d'investissement touristiques jusqu'à leur aboutissement, ont été également recommandés.

## Assainir les entreprises publiques avant la reconfiguration du secteur

Les participants à l'atelier sur «La réforme du secteur économique marchand» ont préconisé

pour leur part de procéder à l'assainissement des situations des entreprises publiques et au règlement des différents problèmes existant au niveau des entreprises de gestion touristique (EGT) et des entreprises de gestion hôtelière (EGH).

Cet assainissement «doit intervenir avant la mise en œuvre de la résolution du Conseil des participations de l'Etat (CPE) portant reconfiguration des entreprises publiques du tourisme», ont-ils considéré.

Parmi les autres recommandations adoptées, figurent notamment celles d'engager une réflexion pour évaluer le fonctionnement et l'organisation du secteur public marchand du tourisme et mettre en place une structure multidisciplinaire pour le suivi de la modernisation au niveau du ministère chargé du tourisme. Valoriser davantage le secteur et ses métiers par la formation et la création de nouveaux métiers, notamment dans le management, et mettre en place un système d'information et utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), comptent également parmi les recommandations de cet atelier. Les participants à l'atelier traitant de «L'évaluation du cadre législatif et réglementaire – contraintes et solutions» – ont recommandé pour leur part de réaliser un audit juridique de toutes les lois du



secteur dans la perspective de leur mise à niveau avec les exigences de la conjoncture actuelle. S'agissant du volet tourisme, il est préconisé «la codification des lois régissant les différents domaines d'activité du secteur du tourisme en les regroupant dans un seul texte (code du tourisme), ainsi que la prise en charge des activités para-touristique

(restauration classée, transport touristique, etc.)».

Autre mesure destinée à promouvoir le tourisme, les participants estiment nécessaire la révision du texte réglementaire régissant l'activité de l'agent de tourisme et de voyage en simplifiant la procédure de création et d'exploitation de cette activité.

Pour le volet artisanat, les

cadres du secteur ont préconisé notamment la révision de certaines dispositions de l'ordonnance n°96-01 du 10 janvier 1996 fixant les règles régissant l'artisanat et les métiers, dans l'optique de son adaptation avec les nouveaux éléments de la stratégie de développement du secteur.

H. Gh./APS

## Collectivités steppiques

### La mise en défens, une source de revenus

Les aires steppiques mises en défens de la wilaya d'El Bayadh sont devenues ces dernières années une ressource financière importante pour les nombreuses communes de cette wilaya dont les responsables voient en leur location une source de revenus incontournable, en particulier avec la baisse des recettes fiscales.

L'opération de location des aires steppiques mises en défens comme aires de pacage au profit des éleveurs de bétail se limite actuellement à deux périodes de l'année: deux mois en automne et deux mois au printemps, a affirmé le responsable du Haut commissariat au développement de la steppe (HCDS) à El Bayadh, Ahmed Moussa.

Les recettes produites par cette opération, qui consiste en la location d'aires de pacage à raison de 1.000 DA/hectare et celle d'aires de culture pastorales à 2 000 DA/hectare, iront à hauteur de 70% aux communes concernées et 30% aux Domaines de l'Etat, a-t-il expliqué.

La location des aires steppiques représente une alternative économique importante et incontournable notamment pour les collectivités locales éloignées et démunies dont la commune de Rogassa qui n'a bénéficié d'aucun projet d'investissement et ne dispose d'aucune ressource fiscale, à l'exception de la location des aires steppiques mises en défens, a indiqué le président de l'APC de Rogassa (60 km au nord de la wilaya d'El

Bayadh), Abdenacer Hakmi. Une vision partagée par nombre d'élus locaux de la wilaya d'El Bayadh notamment des communes de Cheguig, Ain El Orak et Kef El Ahmar.

Les revenus de cette collectivité locale ont atteint 6,3 millions de dinars durant les mois d'avril et de mai, grâce à la location de près de 5 000 hectares de la superficie steppique de la wilaya.

#### Plus de prérogatives aux P/APC pour organiser la location

Plusieurs président d'APC de la wilaya d'El Bayadh espèrent assurer une meilleure organisation de l'opération de location des aires steppiques mises en défens, notamment en bénéficiant de plus larges prérogatives, afin de mettre un terme aux infractions enregistrées au niveau de ces aires, outre la nécessité de promulguer des lois répressives permettant une intervention sur le terrain pour venir à bout à l'anarchie provoquée par certains éleveurs qui veulent exploiter, à titre gracieux, ces aires, a précisé M. Hakmi.

Les recettes générées par l'opération de location de certaines aires steppiques mises en défens de la wilaya, ont atteint plus de 200 millions de DA durant les mois d'avril et de mai derniers. Les communes de Cheguig, Rogassa et Stitten ont constitué plus de 80% du total de la superficie louée, ont indiqué les responsables du HCDS.

La situation physiologique de ces aires steppiques qui se trouvent à travers la wilaya d'El-Bayadh, indique la possibilité d'exploiter près de 500 000 hectares par an et son ouverture à l'opération de location au profit des éleveurs de façon à garantir l'équilibre écologique de tous ces espaces afin de permettre la mise en jachère de la terre et de régénérer ainsi le couvert végétal régulièrement, a indiqué la même source.

Le territoire de la wilaya dispose actuellement de près de 800 hectares de aires steppiques mises en défens qui ont contribué largement à la lutte contre la désertification, à la régénération du couvert végétal dans plusieurs régions, ainsi qu'au repeuplement de certaines espèces avifaunes en voie de disparition dans la région, à l'instar du lapin et de certaines espèces d'oiseaux.

Pour certains, l'opération constitue une solution économique d'une grande importance pour les éleveurs de la région, notamment en cette période marquée par la flambée des produits fourragers, dont l'orge qui est cédé autour de 3 000 DA/quintal sur le marché parallèle.

Ceci, au moment où les surfaces mises en location, à raison de 1 000 DA/ha par mois pour les zones mises en défens, allègent les charges supportées par les éleveurs pour l'acquisition d'aliments de bétail, a révélé l'un des éleveurs.

Houaria T.

Commerce extérieur/Le passif est à près de 11 milliards de dollars

# Le déficit commercial se creuse

■ Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 10,83 milliards de dollars (mds usd) au 1er semestre 2016 contre un déficit de 8,51 mds usd à la même période de 2015, soit une hausse du déficit de 27,2%, selon les Douanes algériennes.

Par Amel.B

Les exportations ont nettement reculé à 12,68 mds usd durant les six premiers mois 2016 contre 18,93 mds usd sur la même période de 2015 (-33,02%), soit un recul de 6,25 mds usd, selon les données du Centre national de l'Informatique et des Statistiques des Douanes (Cnis). Les importations se sont également réduites mais à un moindre rythme par rapport aux exportations, en s'établissant à 23,51 mds usd contre 27,445 mds usd (-14,34%), en baisse

de 3,93 mds usd, précise la même source. Le taux de couverture des importations par les exportations est ainsi passé à 54% contre 69% entre les deux périodes de comparaison. Les hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger pour une part de 93,55% du volume global des exportations, avec un montant de 11,86 mds usd durant les six premiers mois, contre 17,868 mds usd à la même période de 2015 (-33,62%), soit une baisse de six (6) mds usd. Les exportations hors hydrocarbures, qui ont représenté 6,45% du montant global des exportations, ont diminué à 818 millions usd, en baisse de 22,83% par rapport aux six premiers mois de 2015. Les exportations hors hydrocarbures sont composées des demi-produits avec 624 millions usd (contre 846 millions usd), des biens alimentaires avec 129 millions usd (contre 150 millions usd), des produits bruts avec 34 millions usd (contre 50 millions usd), des biens d'équipements industriels avec 22 millions usd (contre 8 millions usd) et des biens de consommation non alimentaires avec 9 millions usd (contre 6 millions usd). Pour ce qui est des importations, tous les groupes de produits ont connu une baisse durant la première moitié de l'année en cours. Les produits alimentaires ont reculé à 4,041 mds usd (-21,09%), les biens d'équipement à 8,031 mds usd (-15,28%), les biens destinés à l'outil de production à 7,330 mds usd (-11,65%) et les biens



Ph. &gt; D. R.

de consommation non alimentaires à 4,107 mds usd (-9,70%). Sur les 23,51 mds usd d'importations enregistrées, un montant de 13,62 mds usd a été payé par cash (57,94% des importations), soit un recul de 16,8% des règlements par cash par rapport à la même période de 2015. Les lignes de crédit ont financé les importations à hauteur de 37,93% pour un montant de 8,917 mds usd, en baisse de 13,7%, tandis que les comptes en devises propres ont financé à hauteur de 2 millions usd, en baisse de 87,5%. Le reste des

importations a été financé par le recours à d'autres moyens de paiements à hauteur de 970 millions usd, en baisse de 32,88%.

## L'Italie et la Chine préservent leur statut de premiers partenaires

Les cinq premiers clients de l'Algérie, au cours du 1er semestre 2016, sont l'Italie avec 2,550 mds usd (20,11% des exportations globales algériennes durant cette période), suivie de l'Espagne avec 1,784 md usd (14,07%), de la France

avec 1,422 md usd (11,22%), des Etats-Unis avec 931 millions usd (7,34%) et du Canada avec 784 millions usd (6,18%). Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est encore venue en tête avec 4,167 mds usd (17,73% des importations globales algériennes entre janvier et juin), suivie de la France avec 2,684 mds usd (11,42%), de l'Italie avec 2,405 mds usd (10,23%), de l'Espagne avec 1,861 md usd (7,92%) et de l'Allemagne avec 1,334 md usd (5,67%).

A.B./APS

Prix

## Les cours du pétrole rebondissent en Asie

LES COURS pétroliers repartaient à la hausse hier en Asie sous l'effet d'achats à bon compte, regain tempéré toutefois par les appréhensions des marchés quant à l'excès d'offre d'or noir et les prévisions de croissance mondiale revues à la baisse par le FMI. Vers 04H00 GMT, le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en août prenait 11 cents, à 44,76 dollars, dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne du brut, pour livraison en septembre, gagnait 19 cents, à 46,85 dollars. Le Fonds monétaire international a abaissé mardi ses prévisions de croissance face à "l'incertitude exceptionnelle" créée par le vote britannique pour une sortie de l'Union européenne, dans un contexte de reprise déjà cahotante. Cela fait craindre aux marchés une baisse de la demande mondiale de brut. Alex Furber, analyste chez CMC Markets, a ajouté que les cours subissaient le renforcement du billet vert, qui renchérit l'or noir (libellé en dollars) pour les acheteurs munis d'autres devises. Autre facteur limitant la hausse, les marchés attendent la publication des chiffres hebdomadaires sur les stocks américains, qui donnent une idée de la demande chez le plus gros consommateur de brut mondial. Depuis le vote britannique du 23 juin, les cours sont particulièrement erratiques. Après des plus bas de 13 ans en février, en deçà du seuil de 30 dollars, les prix ont fluctué entre 44 et 52 dollars au cours du mois écoulé. Mardi à la clôture, le WTI a perdu 59 cents à 44,65 dollars sur le New York Mercantile Exchange. A Londres, le Brent a reculé de 30 cents à 46,66 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE).

R. E.

## Produits agricoles

### Labellisation de la figue de Béni Maouche et de Deglet Nour de Tolga

Le label Indication Géographique pour la figue sèche de Béni Maouche et la datte Deglet Nour de Tolga a été validé par le comité national de labellisation, tandis que celui de l'olive de table de Sig est en phase finale de validation, selon un responsable du ministère de l'Agriculture. Les systèmes de valorisation des produits agricoles, notamment les produits du terroir, par les signes distinctifs de qualité tels l'IG ou l'Appellation d'origine (AO), constituent "des instruments importants pour soutenir les dynamiques agricoles locales et offrent des opportunités commerciales tant sur le marché local qu'à l'export", a expliqué le secrétaire général par intérim du ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, Abdelhamid Hamdi. S'exprimant en marge d'un séminaire de clôture de trois jumelages institutionnels dans le domaine de l'agriculture et la sécurité vétérinaire, réalisés dans le cadre du Programme d'appui à la mise en oeuvre de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne, M. Hamdi relève, toutefois, que l'acte d'exportation ne doit pas être lié uniquement à la labellisation, mais également à d'autres normes qui concernent les procédures, les conditions sanitaires, ainsi que les relations bilatérales et multi-latérales sur la diversité des marchés agricoles à travers le monde afin de permettre aux produits algériens d'être

exportés. Lors de ce séminaire, la représentante de l'ambassadeur, chef de la délégation de l'Union Européenne en Algérie, Mme Manuela Navarro, a estimé que la labellisation réalisée dans le cadre de ces jumelages aidera énormément les agriculteurs algériens à exporter leur produits vers l'Europe, soulignant que dans quelques années, les produits algériens seront "à la hauteur des produits européens". Mme Navarro a également exprimé sa satisfaction des résultats des jumelages, tout en relevant que d'autres programmes de coopération dans plusieurs domaines sont à l'étude et qui devraient être lancés prochainement. Doté d'un montant de 4,3 millions d'euros, ces trois projets de jumelage visaient d'apporter un appui à l'élaboration et à la mise en oeuvre du dispositif de valorisation et de promotion de la qualité des produits agricoles et de contribuer à améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur et de faciliter leur exportation vers l'UE et à l'international. Le premier jumelage concerne "le renforcement du dispositif de reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine" (IGAO), le second celui du "renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de les rapprocher des standards européens et internationaux", tandis que le der-

nier porte sur "la mise à niveau des laboratoires de l'Institut national de la médecine vétérinaire (INMV) aux standards européens et internationaux". En plus des systèmes de labellisation des produits du terroir mis en place, les normes algériennes ont été harmonisées avec la réglementation communautaire dans le domaine de la sécurité sanitaire où pas moins de 15 projets de textes de lois élaborés conjointement par des experts algériens et européens dans sept grandes thématiques sanitaires. Ils ont aussi permis la mise en place d'un dispositif d'identification des animaux et d'un système d'information qui regroupe toutes les données des opérateurs et des services vétérinaires. Le troisième jumelage concernant la mise à niveau des laboratoires de l'INMV aux standards européens et internationaux, à travers notamment le renforcement de leur compétence en matière de management et de la gestion des risques biologiques, de diagnostics virologiques et de moléculaires et d'analyses physico-chimiques, a abouti, quant à lui, à la mise en place de deux laboratoires régionaux (Constantine et Tlemcen) sous système de management de la qualité. Il a également permis de mettre trois laboratoires de l'INMV sous assurance qualité, ainsi que plusieurs d'autres sous systèmes de gestion des risques biologiques.

Souad.H

## Khenchela

# Plus de 1 600 foyers raccordés au réseau de gaz naturel avant fin 2016

■ Un total de 1 644 foyers en zones éloignées, montagneuses et rurales de la wilaya de Khenchela sera raccordé au réseau de gaz naturel «avant fin 2016», a-t-on appris auprès du directeur de l'Energie.



Ilham N./APS

**T**reize quartiers et régions éloignés répartis sur plusieurs communes de la wilaya bénéficieront de cette opération, dont 140 habitations de la zone de Roknia

dans la commune d'El Hamma, 151 dans la zone d'Ouled Djebel, commune d'Ensigna et 142 foyers dans les zones de Chebati Ali et d'El Kesour relevant de la commune de Kais, a précisé Mohamed Achouri. Il est également prévu le raccordement

de 532 habitations des régions de Tagherbit et de Teboutcha dans la commune de Chechar, 106 foyers à Ouled Boutamine dans la localité d'El Mahmal, 190 habitations des zones de Soumaâet d'Ain Sefa à Djellal en plus de 180 foyers des quartiers Itihad El Maghreb El

Arabi et Lebouira dans la commune de Baghai, a-t-il ajouté. Les taux d'avancement des travaux de cette opération, actuellement en phase de réalisation d'un réseau de gaz naturel de 90 km, sont évalués entre 50 et 100%, a fait savoir la même source, signalant que ces opérations seront ajoutées aux branchements déjà réalisés ciblant les 21 centres des communes de cette wilaya. Le raccordement au réseau de gaz naturel à travers ces communes est en mesure de relancer l'agriculture et les projets d'investissement du secteur agricole en zone rurale, et pourrait contribuer à lutter contre le phénomène de l'exode rural, a-t-on encore souligné. La concrétisation de ces projets permettra de porter le taux de couverture en cette énergie dans cette wilaya à 80%, a-t-on indiqué de même source, rappelant que les prévisions tablent sur un taux de raccordement au gaz naturel atteignant les 95% à la fin de l'année 2017 après le parachèvement d'autres opérations.

Ilham N./APS

## Tissemsilt

## Satisfaction des besoins des communes en gaz butane

**L**es besoins des 22 communes de la wilaya de Tissemsilt en gaz butane ont été satisfaits durant la période de froid (d'octobre à fin avril), a affirmé le directeur de l'énergie par intérim. L'approvisionnement en gaz butane dans la wilaya s'est effectué régulièrement et dans des conditions normales dans la wilaya, a indiqué Ahmed Benazzeddine, en marge d'une rencontre d'évaluation de l'opération dans les zones éloignées durant la même période. Le même responsable a expliqué que la disponibilité

du gaz butane est due aux mesures prises par la direction de l'énergie en coordination avec le centre enfûteur de la wilaya et des services communaux pour ce qui est de la fourniture et du transport de cette matière. Ces mesures ont porté notamment sur la désignation d'un représentant de chaque commune pour le suivi de l'opération, a-t-il rappelé, signalant que la capacité de production du centre enfûteur de la wilaya a atteint entre 4 500 et 7 000 bonbonnes de gaz par jour, en plus de l'augmentation de la capacité de stoc-

kage à 5 000 bonbonnes. Pas moins de 972 567 bonbonnes de gaz butane ont été livrées aux communes de la wilaya durant la période de froid à raison de 4 500 par jour dans les conditions normales et de 7 000/jours lors des chutes de neige, a-t-il indiqué. La rencontre, organisée par la direction de l'énergie, a été marquée par la présence de cadres de l'unité de l'entreprise «Naftal» et du centre enfûteur de Tissemsilt et de représentants des APC et de daïras de la wilaya.

F.T.

## Formation professionnelle

## Plus de 4 100 places pédagogiques pour la prochaine rentrée à Relizane

**L**a direction de la formation et de l'enseignement professionnels à Relizane consacre plus de 4 100 places pédagogiques pour la rentrée sociale 2016/2017, a-t-on appris mardi du directeur du secteur. Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels dans la wilaya propose ainsi 2 170 places en mode résidentiel et 1 100 en apprentissage dans 91 filières et 36 spécialités, a indiqué Rachid Allal. Par ailleurs, il a été déci-

dé d'ouvrir 75 places en milieu rural et 240 places en cours du soir, en plus de 335 places au profit des femmes au foyer et 250 pour la formation contractuelle dont 140 au profit des détenus des établissements pénitentiaires. La nouveauté pour cette session consiste en l'ouverture de la «formation par passerelles» dans le domaine de la topographie (25 places), a indiqué M. Allal, ajoutant que le Centre pour handicapés de la commune de Oued Djemaâ dispo-

se de 135 places pédagogiques. Afin d'attirer un maximum de jeunes à suivre une formation professionnelle leur permettant d'intégrer le monde du travail, la direction de la formation professionnelle de la wilaya organise des journées d'information et des sorties sur terrain pour sensibiliser et informer sur les différentes opportunités de formation offertes par les centres et instituts de formation, a souligné le chargé de communication de la direction, Ahmed Moufli. A

noter la sortie de 2 400 diplômés de différents établissements de formation professionnelle à l'issue de l'année professionnelle écoulée, alors que 3 400 autres stagiaires recevront leurs diplômes en septembre prochain. Le secteur de la formation professionnelle compte 23 centres de formation, un institut national spécialisé et un centre régional pour handicapés qui accueille des stagiaires de 12 wilayas de l'ouest du pays.

Ali O./Agences

## Bordj Bou-Arréridj 410 000 quintaux de céréales engrangés

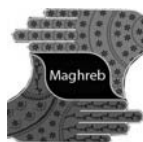
Une récolte de 415 000 quintaux de céréales a été enregistrée dans la wilaya de Bordj Bou-Arréridj à un mois du lancement de la campagne moissons-battage, a-t-on appris d'un responsable de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS). Une progression des objectifs tracés a été réalisée selon les premiers résultats enregistrés, a précisé Oualid Ketfi, responsable du stock central de la CCLS de cette wilaya, détaillant que plus de 600 000 quintaux de céréales sont attendus à l'issue de cette campagne. Les récoltes prévues, a-t-il ajouté, constituent le double de la production céréalière enregistrée l'année précédente (210 000 quintaux). Les données de cette campagne moissons-battage enregistrent «un bond qualitatif» dans certains champs agricoles où un rendement de 40 quintaux/hectare a été atteint, selon le même responsable, soulignant que la pluviométrie des mois de mars et d'avril derniers, ajouté au fait de tenir compte des conseils de vulgarisation donnés aux fellahs par la direction du secteur portant sur l'irrigation agricole, ont favorisé l'amélioration de cette production. Des moyens matériels importants avec 461 moissonneuses-batteuses dont 24 appartenant à la CCLS ont été mobilisés pour assurer la réussite de l'opération des moissons-battage, a-t-il souligné, faisant savoir que quatre points de stockage sont réservés pour la collecte de la production des céréaliculteurs de la wilaya au nombre de plus de 4 000 agriculteurs. La capacité de stockage des céréales de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj qui dispose d'une surface agricole de 187 847 hectares dont 7 103 hectares irrigués et 87 700 hectares destinés à la production des céréales, dépasse 1,2 million de quintaux, a-t-on souligné de même source.

K.L.

## Biskra 345 dossiers d'investissement agricole agréés

Pas moins de 345 dossiers d'investissement agricole ont été agréés à Biskra durant le premier semestre 2016, a indiqué le directeur des services agricoles, Aïssa Derbali. Au total, 545 dossiers demandant l'obtention de droits de concession pour l'exploitation de terres agricoles du domaine privé de l'Etat ont été examinés durant cette période par la commission de wilaya compétente, a souligné ce responsable qui a précisé que la commission a différé l'examen de 200 dossiers pour vérifier la présence de ressources d'eau sur les périmètres en question. Aussi, 13 périmètres ont été retenus pour ces projets dans les huit communes d'El Besbès, Ras El Miad, Meziraâ, Ain Naga, Ouled Djellal, M'chounech, Branis et Sidi Khaled. Les 345 dossiers agréés portent sur l'exploitation de 1 322 hectares pour la phœniciculture, l'oléiculture, l'arboriculture fruitière et la plasticulture, est-il noté.

R.R.



Annulation de l'accord agricole UE-Maroc

# L'avocat du Front Polisario regrette le «double langage» de l'Europe

■ L'Union européenne a été «incapable» de réfuter la prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental et elle s'en remet aujourd'hui à la justice pour définir le statut de ce territoire, pourtant inscrit dès 1963 sur la liste de l'ONU des territoires non autonomes, a affirmé l'avocat du Front Polisario, Gilles Devers, regrettant le «double langage» de l'Europe.

Ph. : DR



Par Faiza O./APS

«**J'**émets l'hypothèse que, pris dans cette impasse privilégiant ses relations avec le Maroc, et incapable d'aller dire aux autorités marocaines qu'il faut que l'on change, l'UE s'en remet à la justice», a-t-il déclaré à l'issue des plaidoiries dans l'affaire opposant le Conseil de l'UE et la Commission au Front Polisario devant la grande chambre de la Cour de justice de l'UE. Selon ce juriste, chef de file du collectif des avocats constitué par le Front Polisario, l'attitude de l'UE qui a fait appel de la décision du Tribunal européen rendue en décembre dernier «en est la parfaite illustration». «Les débats (devant la grande chambre de la CJUE) confortent notre analyse, à savoir que l'UE s'en est remise au Maroc pour la définition d'un territoire et cela n'est vraiment pas acceptable en droit des traités», a-t-il souligné. «Si le poli-

tique ne peut pas trancher, on verra bien ce que dira le juge», a-t-il ajouté. Pour M<sup>e</sup> Gilles Devers, le champ d'application de l'accord conclu entre l'UE et le Maroc doit être défini par le Conseil de l'UE et non pas par le Maroc qui inclut un territoire à décoloniser, rappelant que, dans son avis rendu en 1975, la Cour de justice internationale a affirmé que le Maroc n'a pas de souveraineté sur le Sahara occidental. Insatisfait de l'arrêt rendu en décembre dernier par le Tribunal européen qui a annulé l'accord conclu en 2012 entre l'UE et le Maroc, prévoyant des mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche dans la mesure où il s'applique au Sahara occidental, le Conseil de l'UE a introduit un pourvoi devant la Cour de justice de l'UE pour en réclamer l'annulation. Le Front Polisario a saisi le Tribunal de l'UE pour demander l'annulation de l'accord à l'égar-

du Sahara occidental au motif que cet accord a vocation de s'appliquer également au territoire du Sahara occidental. Par arrêt du 10 décembre 2015, le Tribunal européen a décidé d'annuler l'accord dans la mesure où il s'applique au Sahara occidental. Le Tribunal a considéré que le Conseil avait manqué à son obligation d'examiner, avant l'adoption de l'accord, s'il n'existait pas d'indice d'une exploitation des ressources naturelles du territoire du Sahara occidental occupé susceptible de se faire au détriment de ses habitants et de porter atteinte à leurs droits fondamentaux. Le Tribunal européen a reconnu dans cet arrêt la capacité d'ester en justice du Front en tant que personne morale et a déclaré le recours recevable du fait que le Front Polisario était directement et individuellement concerné par l'accord.

**Le Front Polisario est un mouvement de libé-**

## ration nationale

Le Conseil de l'UE, soutenu par la France, l'Allemagne, l'Espagne, le Portugal et la Belgique, estime que le Tribunal a commis une erreur de droit en concluant que le Front Polisario avait qualité pour agir devant le Tribunal de l'UE et soutient dans son appel que le Tribunal a commis une autre erreur de droit en concluant que le Front Polisario était directement et individuellement concerné par la décision annulée. Cependant, pour M<sup>e</sup> Gilles Devers, le statut du Front Polisario est «extrêmement clair». Il s'agit, a-t-il poursuivi, d'un mouvement de libération nationale, reconnu par l'Union africaine (UA) et interlocuteur de l'ONU dans les pourparlers pour la résolution du conflit au Sahara occidental. «En juin 2015, le Front Polisario a demandé à pouvoir ratifier les conventions de Genève, une capacité réservée aux Etats et mouvements nationaux de libération. La Suisse l'a accepté et il a été notifié aux 184 Etats signataires de la convention. Un seul a protesté, c'était le Maroc. Mais aucun des autres Etats qui ont été destinataires de cet acte dans lequel le Front Polisario s'engage, dans le cadre des hostilités avec le Maroc, à respecter le droit international humanitaire et la convention de Genève, n'a protesté», a-t-il fait savoir. Le Conseil de l'UE reproche également au Tribunal d'avoir commis une erreur en fondant l'annulation qu'il a prononcée sur un moyen qui n'avait pas été invoqué par le Front Polisario et sur lequel le Conseil n'a pas eu la possibilité de se défendre. Réfutant tous les arguments avancés par les avocats de la partie adverse, M<sup>e</sup> Gilles Devers a mis l'accent dans sa plaidoirie sur de nombreux points considérés comme des «constantes», notamment sur le

fait que le Maroc n'a pas de souveraineté sur le Sahara occidental, qu'il n'a pas de mandat international, et que le Front Polisario est le seul représentant du Sahara occidental. Des points que l'avocat du Front Polisario considère comme «définitivement acquis», parce que reconnus par le Conseil et la Commission. **Faiza O./APS**

## Tunisie

### L'état d'urgence prolongé de deux mois

Le président tunisien, Béji Caïd Essebsi, a annoncé la prolongation de deux mois de l'état d'urgence instauré en novembre dernier dans la foulée d'un attentat-suicide contre la garde présidentielle. Le chef de l'Etat «a décidé, après des consultations avec le Chef du gouvernement et le président de l'Assemblée des représentants du peuple, de prolonger l'état d'urgence de deux mois à partir du 21 juillet», indique un communiqué de la présidence. Cette mesure d'exception permet notamment aux autorités d'interdire les grèves et les réunions «de nature à provoquer ou entretenir le désordre», de fermer provisoirement «salles de spectacles et débits de boissons» ainsi que de «prendre toute mesure pour assurer le contrôle de la presse et des publications de toute nature». Le président avait proclamé l'état d'urgence dans tout le pays et un couvre-feu dans le Grand Tunis le 24 novembre, après un attentat revendiqué par le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (Daech/El) contre un bus de la sécurité présidentielle, qui avait fait 12 morts en plein Tunis. Si le couvre-feu a été rapidement levé, l'état d'urgence a lui sans cesse été renouvelé depuis. La Tunisie a été frappée en 2015 par trois attentats majeurs revendiqués par l'EI : outre l'attentat contre la garde présidentielle, 59 touristes et un policier ont été tués en mars dans une attaque au musée du Bardo et dans un attentat en juin sur une plage et dans un hôtel près de Sousse (Est). Le 7 mars, des dizaines de terroristes ont en outre attaqué des installations sécuritaires à Ben Guerdane, ville à la frontière avec la Libye. Le Chef du gouvernement Habib Essid a récemment félicité les forces de l'ordre après un premier mois de ramadhan sans attaque terroriste depuis 2012, tout en appelant à «maintenir la vigilance» face au «danger terroriste persistant». **R.M.**

Préparatifs de la 27<sup>e</sup> session ordinaire du sommet arabe

## Le SG de la Ligue arabe à Nouakchott

Le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, Ahmed Abou el Gheit, est arrivé à Nouakchott (Mauritanie) à la tête d'une délégation pour entamer les réunions préparatoires du 27<sup>e</sup> Sommet arabe ordinaire prévu les 25 et 26 juillet. Les réunions préparatoires du sommet devaient débuter hier par une réunion des hauts responsables du Conseil économique et social de la Ligue arabe pour l'élaboration des dossiers, questions et décisions économiques et sociales devant être présentés au sommet avant de les soumettre à la réunion des ministres prévue jeudi prochain.

Une réunion des délégués permanents est au menu afin de finaliser l'ordre du jour du sommet, les projets de décisions, et le

communiqué final ainsi que la déclaration de Nouakchott avant que tous les dossiers soient soumis à la réunion du Conseil de la Ligue arabe au niveau des ministres des Affaires étrangères prévue samedi prochain. Le secrétaire général de la Ligue arabe avait déclaré que le sommet de Nouakchott se tiendrait sur fond d'évolutions et défis complexes qui se posent à la région arabe, souhaitant qu'il donne un nouveau souffle au processus de l'action arabe commune lors de la prochaine arabe. Les questions liées à la lutte antiterroriste, la création d'une force arabe commune, les développements de la question palestinienne, la coopération entre la Ligue arabe et les autres ensembles et le dossier du dévelop-

pement de la Ligue arabe figurent au programme de ce sommet. Il sera également question du développement de la crise en Syrie, la situation en Libye et au Yémen, la présentation d'initiatives par le Soudan au sujet du soutien au processus de paix à Darfour, l'initiative du président soudanais à propos de la réalisation de la sécurité alimentaire arabe ainsi que l'initiative de soutien à la Somalie. Le secrétariat général devra présenter aux réunions du sommet un rapport important sur le maintien de la sécurité arabe et la lutte antiterroriste dans le cadre du suivi des développements liés aux menaces des organisations terroristes sur la région arabe.

Kamel L./Agences



## Attentat de Nice

# La prolongation de l'état d'urgence massivement votée à l'Assemblée

■ Peu avant 5h00 du matin hier et au terme d'un examen marathon depuis la veille au soir, les députés ont massivement adopté, par 489 voix contre 26, et 4 abstentions, ce quatrième projet de loi de prorogation, dans un hémicycle bien plus garni que d'ordinaire. Les contestataires, quasiment tous à gauche (Front de gauche, des écologistes et des frondeurs PS), se situent au même étiage que lors des dernières fois.

Mais cet unanimité au moment du vote global masque de profondes divergences droite-gauche notamment sur le placement du curseur des réponses au terrorisme.

Alors que Les Républicains ont encore réclamé de «changer le droit», le Premier ministre a rejeté toute «*législation d'exception*», notamment des centres de rétention pour les personnes suspectes.

Le Sénat débattit à 17h00 de cette prolongation jusqu'à fin janvier de ce régime d'exception, en vigueur depuis les attentats du 13 novembre.

Une prolongation de trois mois avait été décidée par François Hollande quelques heures après l'attaque au camion, revendiquée par l'organisation Etat islamique, ayant fait 84 morts et 300 blessés le 14 juillet à Nice sur la Promenade des Anglais.

La chambre haute, à majorité de droite, va chercher à muscler le texte voté par les députés, qui

prévoit désormais une prolongation de six mois de l'état d'urgence, ce que réclamait une partie de l'opposition et ce à quoi le président de la République s'était dit ouvert.

Le projet de loi issu de l'Assemblée rétablit aussi les permissions administratives suspendues en mai, et prévoit la saisie et l'exploitation des données informatiques et des téléphones portables, mais Les Républicains (LR) veulent bien plus.

Le texte ayant peu de chances d'être adopté dans les mêmes termes au Sénat. En cas d'échec, le projet de loi pourrait n'être adopté définitivement que vendredi.

Depuis l'attentat de Nice, troisième attaque meurtrière massive en 18 mois, le pays est marqué par l'émotion mais aussi la tension, avec un raidissement de la classe politique à l'approche d'échéances électorales internes à la droite puis nationales.

Alors que des élus LR mais aussi d'extrême droite ont encore fait le procès d'un exécutif

n'ayant pas fait à leurs yeux tout le nécessaire pour protéger les Français de «*la barbarie*» due à «*l'islam radical*», Manuel Valls a affirmé mardi soir devant les députés qu'il fallait «*plus que jamais faire bloc*» car «*les populismes rôdent*».

«*Que cherche le terrorisme ? Il cherche à nous diviser, à nous séparer, à nous opposer, à susciter la haine, la suspicion, la querelle, la vindicte*», avait dit plus tôt François Hollande, à Lisbonne. Le chef de l'Etat a appelé les Français à «*vivre*» et ne pas «*mettre un genou à terre*», le jour où la Promenade des Anglais a totalement rouvert à la circulation, après trois jours de deuil national. Mais à neuf mois de la présidentielle, plusieurs élus de tous bords se sont dits inquiets du climat dans le pays, certains évoquant des «*risques d'explosion sociale*» voire de «*guerre civile*» dans une «*France à bout de nerfs*» et qui «*a peur*».

Après une fin de commission à l'Assemblée partie en vrille entre LR et PS, la discussion dans l'hémicycle a été souvent tendue. Elle a frôlé l'incident autour de propos de Laurent Wauquiez sur le sort à réserver aux «*ennemis de la République*» dénoncés par Manuel Valls comme une «*stratégie*» s'écartant de «*la droite républicaine*». Côté enquête, la totalité des



84 victimes tuées dans l'attentat ont été formellement identifiées. Les obsèques des victimes à travers la France devraient se poursuivre toute la semaine.

La garde à vue d'un suspect, un homme de 22 ans, destinataire d'un SMS évoquant des «*armes*» envoyé par le tueur de Nice quelques minutes avant l'attentat, a été prolongée hier matin au-delà de quatre jours, a-t-on appris de source judiciaire. Cinq suspects étaient toujours entendus dans les locaux des services antiterroristes de Levallois-Perret, près de Paris. Aucun n'était connu des ser-

vices de renseignement, de même que le tueur au camion, Mohamed Lahouaiej Bouhlel. Son allégeance au groupe Etat islamique (EI), qui a revendiqué l'attentat, n'est pas démontrée à ce stade.

Manuel Valls a mis en garde mardi contre le risque d'attaques coordonnées, «*mais aussi d'attaques menées par des individus autonomes, qui accèdent aux outils idéologiques de Daech*», une «*troisième génération*» de jihadistes qui rend l'action du renseignement et des forces de sécurité «*particulièrement difficile*».



## Points chauds

### Rejet

Par Fouzia Mahmoudi

Hollande a commencé à faire face à un déclin de sa popularité seulement quelques mois après son élection en 2012. La chute a ensuite été plus dure durant les deux années suivantes allant jusqu'à atteindre un niveau d'impopularité encore jamais expérimenté par un président de la République. Même Sarkozy aux pires moments de son mandat n'avait dû faire face à une telle antipathie de la part de la population française qui par ailleurs au fil des sondages estime surtout que le président socialiste ne doit surtout pas accéder à un second mandat. Tout cela se déroulant bien avant janvier 2015 et le début de la terreur terroriste qui s'est abattue sur la France et qui a déjà fait plus de 200 victimes. Ainsi, aujourd'hui plus que jamais les Français refusent une réélection de leur président. Pas moins de 73 % des Français ne souhaitent en effet «*en aucun cas*» que le chef de l'Etat soit réélu lors de la présidentielle de 2017. Même sentiment envers l'ex-président Nicolas Sarkozy, qui tente depuis quelques années de se frayer à nouveau un chemin jusqu'à l'Élysée. Plus de sept Français sur dix (73 %) ne souhaitent «*en aucun cas*» que François Hollande soit réélu lors de la présidentielle de 2017, et 66 % ne veulent pas non plus voir Nicolas Sarkozy réélu, selon un sondage Ifop pour Atlantico publié cette semaine. Parmi les candidats potentiels à cette élection, seul Alain Juppé échappe au rejet de plus de la moitié des Français interrogés, avec 42 % qui ne souhaitent «*en aucun cas*» le voir élu. Tous les autres sont en effet rejetés par plus d'un Français sur deux. Qu'il s'agisse de Marine Le Pen (63 % ne souhaitent en aucun cas son élection), Jean-Luc Mélenchon (64 %), Bruno Le Maire (60 %), François Fillon (57 %), François Bayrou (53 %) ou, de justesse, Emmanuel Macron (51 %). Nicolas Dupont-Aignan et Cécile Duflot sont rejetés par 68 % des personnes interrogées. Plus d'un tiers des sympathisants du Parti socialiste (36 %) et 88 % de ceux du parti Les Républicains ne souhaitent en aucun cas que François Hollande soit réélu. À l'opposé, si 27 % des proches de LR sont tout à fait hostiles à une réélection de Nicolas Sarkozy, c'est aussi le cas de 86 % des proches du PS. Si elle ne suscite pas l'enthousiasme, une élection éventuelle d'Alain Juppé n'est rejetée que par 25 % des proches de son propre parti, LR, et par 32 % de ceux du Parti socialiste. Des chiffres qui font se demander pourquoi François Hollande continue à s'accrocher si fortement à sa candidature pour 2017 et comment se fait-il que les socialistes le laissent faire, sachant que cela les privera certainement du pouvoir dans les années à venir.

F. M.

## Attentat en Allemagne

### L'auteur «aiguillonné» par l'EI

Le ministre allemand de l'Intérieur a estimé hier que le demandeur d'asile auteur d'un attentat à la hache avait été «*aiguillonné par la propagande*» de l'Etat islamique (EI) et a exprimé des doutes sur sa nationalité afghane. «*A ce stade de l'enquête, beaucoup d'indications laissent penser qu'il s'agit d'un attentat commis par un seul auteur qui s'est senti aiguillonné par la propagande du groupe Etat islamique*», a souligné Thomas de Maizière lors d'une conférence de presse à Berlin.

Le groupe jihadiste a revendiqué l'attaque à la hache et au couteau commise lundi soir à Wurtzbourg (sud), qui a fait 5 blessés dont certains sont entre la vie et la mort. Le lendemain, il a diffusé une vidéo de l'auteur de l'agression, où il annonce son acte et menace les «*infidèles*».

Le ministre d'Angela Merkel a également émis des doutes sur la véritable nationalité du jeune homme de 17 ans, tué par la police après avoir commis ses forfaits lundi soir, et qui avait déposé en décembre une demande d'asile en se présen-

tant comme Afghane.

«*Il y a des indications selon lesquelles il ne s'agirait pas de tout d'un Afghane mais d'un Pakistanais, mais on doit laisser cela à l'enquête*», a jugé M. de Maizière en réaction à des informations en ce sens de la chaîne de télévision publique ZDF.

Ce que nous savons, c'est que «*les Pachtones vivent à la fois en Afghanistan et au Pakistan*», a précisé M. de Maizière, faisant aussi état d'éléments penchant pour une nationalité afghane. Il a cité notamment le fait que le jeune homme avait été informé peu avant de passer à l'acte de la mort d'un ami en Afghanistan, qui «*a peut-être constitué un élément déclencheur*».

Parmi les éléments pouvant pointer en direction d'une nationalité pakistanaise, figure l'analyse de la vidéo de l'EI. Elle a montré qu'il utilisait pour certains termes un dialecte pachto parlé au Pakistan et non en Afghanistan, selon ZDF. Son accent est aussi clairement pakistanaise, ont indiqué des experts de cette langue à la chaî-

ne, et un document pakistanais a été retrouvé dans sa chambre. «*C'est peut-être aussi un cas à la limite entre la crise de folie meurtrière et le terrorisme*», a également souligné le ministre. Après les attentats d'Orlando aux Etats-Unis et de Nice en France, des experts ont mis en lumière le dangereux écho de l'idéologie de l'EI sur des individus perturbés sans engagement idéologique évident. M. de Maizière a également expliqué que les enquêteurs ignoraient si la vidéo avait été tournée avant ou après l'attentat de Nice du 14 juillet, qui a fait plus de 80 morts.

Les premiers éléments de l'enquête laissent penser que le jeune réfugié s'est fait passer pour un Afghane à son arrivée dans le pays en juin 2015 afin d'avoir de meilleures chances d'obtenir l'asile, a aussi souligné la chaîne ZDF.

Par ailleurs, le nom de l'auteur donné par l'EI dans sa revendication, «*Muhammad Riyad*» ne correspond pas au nom sous lequel il était enregistré en Allemagne, à savoir Riaz Kahn, soulignent ZDF.





Halte du festival itinérant à Souamaâ

# Raconte-Art, un espace pour fertiliser la créativité artistique

■ Le Festival itinérant Raconte-Art est de retour cette année dans la commune de Souamaâ à Tizi Ouzou avec plus de trois cents participants d'Algérie, Congo, Espagne, France, Italie, Maroc, Norvège et Tunisie.



La ville de Tizi Ouzou s'apprête à accueillir les participants et le public de la treizième édition du Festival itinérant Raconte-Art. Cette manifestation dont le but majeur est d'encourager la créativité artistique tout en animant des débats culturels est prévue du 24 au 31 juillet courant dans la commune de Souamaâ. Une

grande participation algérienne et étrangère est enregistrée lors de cette nouvelle édition du festival. A l'instar des artistes et acteurs culturels algériens, des artistes du Congo, Espagne, France, Italie Maroc, Norvège et de la Tunisie prendront part à cet événement qui offre une bonne occasion d'échange culturel et artistique. Les 350 artistes parti-

cipant à la treizième édition de ce festival sont des bénévoles qui ont voulu partager leur passion avec la population de la région. D'ailleurs, un programme artistique et culturel riche et varié a été élaboré à cette occasion. Organisée sous le thème «Il était une fois, le royaume de Koukou», le festival propose cette année un programme

dédié aux expressions artistiques, émaillé de pièces théâtrales et présentations d'œuvres littéraires entre deux projections cinéma et récitals poétiques. Le Festival Raconte-Arts, c'est aussi un programme Off avec une multitude d'ateliers peinture, musique, contes, photographie, agrémenté d'un salon du livre ouvert tout au long de l'événement. Ce dernier accueil des auteurs et éditeurs de tous les horizons. Le Festival itinérant Raconte-Art sera l'occasion cette année pour valoriser l'activité artistique et culturelle du mouvement associatif dans la ville de Tizi Ouzou qui démontre une grande volonté sachant que les moyens disponibles sont très modestes. Cet événement met la lumière aussi sur l'aspect touristique de la ville connue par sa nature et sa restauration. Cette édition sera également l'occasion de revenir sur les deux siècles (1520-1730) de la principauté de Koukou, dont le pre-

mier roi et fondateur, Ahmed ben El-Qadi, avait participé à la reprise de Béjaïa sur les Espagnols et s'était illustré dans un conflit contre Khayr ad-Din Barberousse, lui ravissant Alger et y régnant de 1520 à 1527. Des séminaires sur cette période oubliée de l'Histoire de la Kabylie pré-ottomane se tiendront en parallèle des activités artistiques.

Organisé depuis 2003, la date de sa première tenue à Ath Yenni, par La Ligue des Arts Cinématographiques et Dramatiques (LACD) de Tizi Ouzou, cet événement se veut le cadre d'un dialogue direct et vivant entre l'art et la population locale. **A.S.**

«Œdipe-Roi» présentée à Alger

## La tragédie grecque par «l'art du mouvement lent»

Le spectacle de théâtre «Œdipe-Roi», tiré de la nouvelle éponyme de Tawfik El Hakim adaptée de la célèbre tragédie de Sophocle, a été présenté mardi à Alger par des comédiens non-voyants, dans une tentative concluante de mise en avant de «l'art du mouvement lent».

Présenté devant le public très peu nombreux de la salle Mustapha-Kateb du Théâtre national Mahieddine-Bachtarzi, (TNA), le spectacle, de 75 mn, a été mis en scène par Sadek Kébir et produit par le théâtre régional de Sidi Bel-Abbès (TRSBA).

Huit comédiens parmi lesquels cinq non-voyants, dont quatre femmes, ont brillamment porté le texte, suscitant de nombreuses interprétations mythologiques et psychanalytiques. Le théâtre des non-voyants est «l'art du mouvement lent», une philosophie de l'action qui, en relativisant, permet de vivre et saisir le spectacle dans une «autre dimension», a expliqué Touil Abbas, assistant du metteur en scène.

«Seuls quatre théâtres dans le monde mettent en scène des non-voyants, en Argentine, au Pérou, en Suisse et en Algérie»,

a déclaré Sadek Kébir, il y a quelques mois au TRSBA.

A cette immersion dans les profondeurs de la nature humaine, le dramaturge et homme de lettres Tawfik El Hakim y a ajouté dans son adaptation, la thématique du «complot».

La pièce met en scène le destin tragique d'Œdipe, campé par Mohamed Amine Bensafi, coupable à la fois de parricide et d'inceste, car il a, sans le savoir, tué son père, Laïos, et épousé sa mère, Jocaste, rendue par Nasser Chaouli.

Avant, Œdipe avait triomphé de l'énigme du Sphinx (monstre fabuleux à la tête et au buste d'une femme, au corps d'un lion et aux ailes d'un aigle) et accédé au trône de Thèbes.

Frappé de malédiction, le roi Œdipe découvre qu'il est aussi responsable de la propagation de l'épidémie de la peste qui a foudroyé son peuple.

Egalement servi par Romaisa Lahmar Belhadj, Fatima Ham Chérif et Mounia Selâa, toutes non-voyantes, ainsi qu'Ahmed Benkhal et Amine Bouterfas, apparus les

yeux bandés, le spectacle a évolué dans une cadence lente souhaitée par le metteur en scène.

La scénographie intelligemment conçue par Yahia Benamar, a mis en scène un décor suggérant une cour royale délimitée par un faisceau lumineux circulaire avec, à son centre, le trône du roi Œdipe. L'espace de jeu ainsi délimité, les comédiens pouvaient facilement trouver leurs marques sur la scène.

La bande son, œuvre de Samir Merabet est venue en soutien à la trame, portant les dialogues et contribuant de manière effective à la création des atmosphères de déliquescence que connaissait le royaume d'Œdipe.

L'éclairage, basé sur la faible intensité des cierges et l'alternance des lumières sombres, a également été des plus concluants, créant des ambiances adéquates au déroulement des événements tragiques de la pièce.

Le spectacle «Œdipe-Roi», déjà présenté lors de la manifestation «Constantine, capitale de la culture arabe 2015» est encore programmé mercredi et jeudi au TNA.

F. H.

7<sup>e</sup> édition du 25 au 29 juillet

## Mâatkas s'apprête à accueillir son festival de la poterie

La localité de Mâatkas (25 km au sud-ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou) abritera du 25 au 29 juillet courant la 7<sup>e</sup> édition du Festival local de la poterie, a annoncé le comité d'organisation de cette traditionnelle fête parrainée par le ministère de la Culture et le wali de Tizi Ouzou. Le collègue Ounar-Mohamed de Mâatkas, qui abritera la manifestation, est fin prêt pour accueillir

une centaine d'artisans (dont la majorité sont des potiers) représentants une vingtaine de wilayas. Au programme de la fête de la poterie de Mâatkas, des expositions-ventes de poterie et d'autres objets traditionnels, des conférences, des ateliers pour enfants et autres animations artistiques. Parmi les invités de marque attendus à l'occasion, Sophie Moreau, la

filles de l'illustre Jean Bernard Moreau (céramiste et chercheur ayant publié plusieurs ouvrages sur la poterie de Mâatkas durant les années 70) qui animera une communication en plus de celles que donneront les universitaires Mohamed Dahmani, Zohra Saheb et Fatiha Guiri. Sophie Moreau développera à l'occasion le thème «Les symboles communs des peuples agraires :

des berbères aux amérindiens». Tandis que Mohamed Dahmani, Zohra Saheb et Fatiha Guiri animeront une conférence sous le thème «Poterie de Mâatkas : conservation, valorisation et perspectives». En somme, Mâatkas est fin prête à renouer avec cette ambiance festive pendant 05 jours pour faire parler d'elle et de ces œuvres en poterie. **Hamid M.**

### RENDEZ-VOUS CULTURELS

Esplanade de Riad El Feth  
Du 30 juillet au 4 août

La manifestation cinématographique «Ciné plage».

Théâtre de verdure Laadi-Flici à Alger

22 juillet :

Spectacle de la chanteuse marocaine Hind Zahra.

23 juillet :

Soirée artistique animée par l'artiste algérienne Souad Massi.

24 juillet :

L'artiste malienne Rokia Traoré anime un spectacle musical.

Hôtel Le Méridien d'Oran

24 juillet :

La chanteuse marocaine Hindi Zahra enchante ses fans.

Maison de la culture Ould-Abderrahmane-Kaki de Mostaganem

Jusqu'à la fin du mois de juillet :

Exposition de peinture «25<sup>e</sup> anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Cirque national d'Algérie  
Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes)

Jusqu'au 30 juillet :

Spectacles du cirque Il Florelegio.

Galerie de l'Espace Sylabs (8, rue Yessad-Hassani, Alger-Centre)

Jusqu'au 23 juillet :

Exposition de photographies «Près d'ici», avec la participation de 18 photographes de dix pays arabes.

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)

Jusqu'à la fin du mois de juillet :

Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Ville de Tizi Ouzou, commune de Souamaâ

Du 24 au 31 juillet :

Festival itinérant Raconte-Arts.

# Une décision «surprenante», estime Kerbadj

## Le gel de la rétrogradation du CRB Ain Fekroun suscite la polémique

■ Le président de la Ligue de football professionnel, Mahfoud Kerbadj, a qualifié mardi de «surprenante» la décision prise par le Tribunal arbitral du sport, gelant la rétrogradation du CRB Ain Fekroun en division nationale amateur.

«**L**a FAF et la LFP ont toujours respecté les décisions de cette structure, mais celle prise dimanche est surprenante d'autant qu'à l'origine le TAS était appelé à trancher la décision de la rétrogradation du CRBAF en refusant ou approuvant le verdict de la commission de discipline. Le TAS ne doit en aucun cas donner des leçons à la FAF ou à la LFP en leur demandant de rouvrir le dossier», a affirmé Kerbadj à l'APS.

La commission de discipline

de la LFP a annoncé le 5 juin dernier la rétrogradation du CRBAF en division nationale amateur pour «violations présumées à l'éthique, à la morale et à l'intégrité du championnat de football professionnel de Ligue 2».

La commission de discipline avait ouvert une procédure disciplinaire contre les «Tortues», mettant en cause l'intégrité de la rencontre CRB Ain Fekroun-AS Khroub, disputée le 6 mai dernier pour le compte de la 30<sup>e</sup> et dernière journée.

L'US Chaouia, tenue en



Ph. > D. R.

### Sports adaptés au métier de pompier

#### Sétif : 1 000 athlètes au 5<sup>e</sup> championnat national

**M**ille sapeurs-pompiers dont 120 dames prennent part au stade «8-Mai 1945» de Sétif au 5<sup>e</sup> championnat national des sports adaptés au métier de pompier.

Le coup d'envoi de la compétition de deux jours a été donné par le sous-directeur de l'action sociale à la Direction générale de la Protection civile (Dgpc), le médecin colonel Ali Brouri en présence des autorités de wilaya.

Les athlètes participants composent 50 sélections représentant les 48 wilayas ainsi que l'unité nationale d'instruction et d'intervention de Dar El-Beïda (Alger) et l'Ecole nationale de Bordj El-Bahri, a précisé le chef du bureau information à la Dgpc, le lieutenant Yacine Barnaoui.

La compétition a lieu dans 9 épreuves liées aux activités opérationnelles du pompier, à savoir le parcours du pompier, parcours du feu, la course avec brancard sur 1 400 mètres, la course avec sac à dos (6 000 mètres pour les messieurs et 4 000 mètres pour les dames), la conduite de camion d'incendie tout terrain, la nage libre, concours du meilleur staff secouriste, la manœuvre de sau-

vetage en mer, pétanque et jeu d'échecs.

Ce championnat s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la Protection civile de développement de la pratique sportive au sein du corps de la Protection civile et de la condition physique des pompiers, est-il indiqué.

Les épreuves du championnat se déroulent au stade «8-Mai 1945» et sa piscine, dans la forêt urbaine Zenadia, l'unité principale sise citée El Hassi et à la maison de la culture.

La cérémonie d'ouverture a donné lieu au défilé des délégations participantes et à des exhibitions simulant des manœuvres d'intervention. Le wali de Sétif, Mohamed Bouderbali, a donné ensuite le coup de starter pour les courses avec brancard et avec sac à dos.

En marge du championnat, il a été procédé à la mise en service d'une nouvelle unité de la Protection civile dans la daïra de Guidjel (sud de Sétif) et l'inspection du nouveau siège de l'unité principale de la ville de Sétif où ont été lancés les travaux de réalisation d'une salle de sport et un bassin d'instruction.

R. S.

### Transfert

#### Everton relance la piste de Islam Slimani

**L'**équipe d'Everton (Premier League) aurait décidé de relancer la piste de l'international algérien Islam Slimani, sociétaire du Sporting Lisbonne du Portugal, pour l'enrôler durant le mercato, a indiqué mardi le journal anglais Daily Mail.

Ce dernier écrit que les dirigeants d'Everton s'approprieraient à passer à la vitesse supérieure dans ce dossier avec une proposition «plus conséquente» que la première et qui était de l'ordre de 15 millions d'euros faite à leurs homologues portugais.

La même source ajoute que le nouvel entraîneur des Toffees, le Néerlandais Ronald Koeman, tient beaucoup à Slimani et le

considère comme la recrue «idéale» capable de remplacer Lukaku en cas de départ de ce dernier, ou de l'épauler en attaque. Les dirigeants du Sporting ont fixé à 30 millions d'euros la clause libératoire de l'international algérien, auteur de 27 réalisations en championnat portugais la saison dernière.

Le président du Sporting, Bruno de Carvalho, a déclaré à maintes reprises que le club était toujours prêt à garder Slimani la saison prochaine, si aucune équipe ne s'alignerait sur la clause fixée, d'autant plus que le calendrier des Lisboètes, engagés en Ligue des champions, sera chargé.

R. S.

échec à domicile par la JSM Béjaïa (1-1), allait être sauvée de la relégation, n'était-ce la victoire des Khroubis à Ain Fekroun (1-0) suite à un but inscrit à la dernière minute du temps additionnel.

La partie avait connu un arrêt de jeu de plus de 20 minutes

après l'invasion du terrain par des supporters avant que l'arbitre ne décide de reprendre les débats. «Nous allons étudier le verdict du TAS et nous allons lui répondre dans les prochaines 48 heures», a souligné Kerbadj.

Outre la rétrogradation du club, assortie d'une amende de 2

millions de dinars, le président du CRBAF, Hassan Bekkouche, a été sanctionné d'une interdiction de deux années d'exercer toutes fonctions en relation avec le football, avec proposition de radiation à vie du mouvement sportif national.

Racim S./APS

### Camp international de lutte

#### 90 lutteurs et entraîneurs africains présents à Souidania

**C**inquante-quatre lutteurs et trente-six entraîneurs africains prennent part depuis lundi au camp international de lutte, organisé jusqu'à dimanche au Centre de regroupement et de préparation des équipes nationales à Souidania (Alger).

Organisé par l'Union mondiale de lutte en collaboration avec l'Union africaine de lutte et la Fédération algérienne des luttes associées, ce cycle de six jours enregistre la participation de huit

pays.

Les pays présents au camp international de lutte sont : Algérie, Tunisie, Maroc, Egypte, Kenya, Maurice, Côte d'Ivoire et Afrique du Sud.

Financé par l'instance mondiale de lutte, ce camp d'entraînement est dirigé par l'Ivoirien Vincent Aka et l'Egyptien Hichem Mustapha, respectivement directeur du développement au niveau de l'Union africaine de lutte et instructeur international à l'UWW.

L'Algérie vient d'organiser les championnats d'Afrique cadets et juniors (lutte libre, gréco-romaine et féminine), du 15 au 17 juillet à la salle omnisports Tahar-Belakhdar de Chéraga (Alger), avec la participation de 180 lutteurs de dix pays africains.

Les sélections algériennes de lutte cadets et juniors ont terminé la compétition avec un total de 52 médailles (22 or, 19 argent et 11 bronze).

Kamel L.

### JO-2016/ Natation

#### Oussama Sahnoune se dit «lésé»

**L'ATHLÈTE** Oussama Sahnoune, seul représentant de la natation algérienne aux jeux Olympiques-2016 (JO-2016), s'est dit «lésé» en matière d'aide par rapport à d'autres sportifs «même pas qualifiés», à une semaine du départ de la délégation nationale pour Rio de Janeiro. «Je n'ai reçu qu'une partie de l'aide financière du ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS), rien du côté de la Fédération (FAN) et du Comité olympique et sportif algérien (COA). Même pas des félicitations du président (de la Fédération algérienne de natation Ahmed Chebaraka, ndlr) après avoir réalisé les minima A lors des derniers championnats arabes», a regretté Oussama Sahnoune depuis la France où il se prépare au Cercle des nageurs de Talence.

«J'ai quelques contacts avec le directeur technique national

(DTN, Brahim Asloum), pour savoir où en est mon aide, ça s'arrête là. Les gens pensent que je me prépare dans de bonnes conditions et que je suis bien entouré, c'est faux. Nous sommes à une semaine du départ pour le Brésil et je n'ai rien vu venir», a-t-il ajouté à l'APS. Le numéro 1 de la natation algérienne, depuis quatre ans à Talence, dit avoir annulé tous les stages et compétitions prévus avant le mois sacré du ramadhan après avoir reçu en retard la première tranche de l'aide financière du MJS.

«Après ma qualification à Dubaï, je m'attendais à une attention particulière de la part des responsables de la FAN, en vain. La Fédération ne fait aucun effort pour moi. On m'a foiré ma préparation. On donne de l'importance à des nageurs qui sont loin du haut niveau et occupent des places au-delà

de la 200<sup>e</sup> au classement de la Fédération internationale, ce qui est grave», a pesté l'enfant de Constantine.

«Depuis 8 ans et Salim Iles, personne n'a réalisé les minima A de qualification aux JO. Personne, je dis bien personne. Je les ai réalisés parce que je nage avec le cœur pour mon pays», a-t-il conclu.

Oussama Sahnoune (24 ans) vient ainsi s'inscrire en face à face contre les affirmations de certains disant que le nageur algérien bénéficiait d'un «suivi technique et médical adéquats».

Sous la houlette de son coach Dris Arselane, Sahnoune concourra à Rio dans l'épreuve du 50m nage libre pour laquelle il avait réalisé les minima A et garde un mince espoir d'ajouter à sa participation l'épreuve du 100m dont il possède les minima B.

K. T.

# LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejouralgerie.com>

**La France confirme la présence de ses forces dans le pays**

## Paris annonce la perte de trois militaires en Libye

LA FRANCE a annoncé mercredi la perte de trois militaires en «mission de renseignement» en Libye, confirmant pour la première fois la présence de ses forces dans ce pays, fragilisé depuis l'intervention en 2011 de l'Otan contre l'ancien régime de Muammar Kadhafi et qui fait face à une expansion du groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech).

Le président François Hollande, a confirmé, lors d'une déclaration diffusée par la chaîne de télévision France 24, la mort des militaires français en Libye à la suite d'un accident d'hélicoptère alors qu'ils menaient une mission de renseignement. «En ce moment-même, nous menons des opérations périlleuses de renseignement» dans ce pays, a-t-il relevé.

«Le ministère français de la Défense a déploré la perte de trois sous-officiers français décédés en service commandé en Libye», expliquant que ces trois militaires faisaient partie des «forces spéciales françaises pour le renseignement et l'aide aux factions sur le terrain».

Ils (les forces spéciales françaises) «accomplissent, tous les jours, des missions dangereuses contre le terrorisme», a révélé le ministère.

Or, la France, qui soutient le gouvernement d'union libyen, admettait jusqu'ici que ses avions militaires survolaient ce pays pour collecter de l'information et du renseignement, mais n'avait en revanche jamais confirmé la présence de forces françaises en Libye, évoquée notamment par le quotidien «Le Monde».

Paris avait récemment proposé, par la voix de son ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian, d'apporter son aide à la Libye et son gouvernement d'union nationale pour assurer sa sécurité, notamment maritime. Mais les autorités libyennes font régulièrement part de leur assentiment au sujet d'une éventuelle intervention militaire étrangère en Libye.

La dernière intervention militaire officielle de la France en Libye remonte à il y a cinq ans lors de la révolte populaire qui a entraîné la chute du régime de Kadhafi.

### Crainte d'une expansion de Daech

Depuis la chute du régime de Muammar Kadhafi, la Libye est confrontée à plusieurs défis, les plus importants étant l'expansion des terroristes de l'organisation Daech et la situation sécuritaire. Le secrétaire gé-

ral de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré craindre que des cellules de Daech, chassées de leur fief de Syrte (est libyen) ne s'implantent ailleurs en Libye.

Pour le chef de l'ONU, «les pressions récentes exercées contre le groupe "Etat islamique" en Libye pourraient inciter ses membres, y compris les combattants étrangers, à se délocaliser et à se regrouper, en cellules plus petites et plus dispersées géographiquement, à travers le pays».

Il a averti dans un rapport au Conseil de sécurité, qu'«à l'avenir, l'impact des combattants de l'EI éparpillés sur des groupes armés dans le sud pourrait devenir une source d'inquiétude».

L'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Martin Kobler, a récemment souligné l'urgence de lutter contre Daech dans le pays et la nécessité de reconstruire une armée libyenne «unifiée et intégrée».

Selon l'ONU, 2 000 à 5 000 membres de l'EI se trouvent à Syrte, Tripoli et Derna.

### L'Algérie plaide pour la préservation de la souveraineté de la Libye

La communauté internationale continue à apporter son soutien au gouvernement d'union nationale en Libye en lui promettant de l'aider notamment à instaurer son autorité nécessaire pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans un pays miné par les violences depuis près de cinq ans.

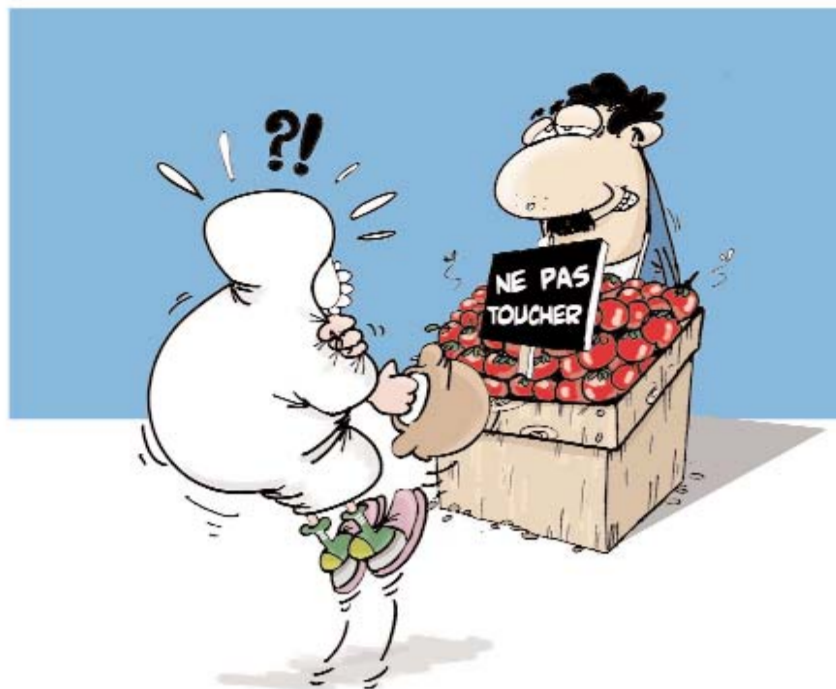
A l'instar d'autres pays, l'Algérie, qui s'est pleinement investie depuis le début de la crise en Libye en faveur du processus conduit par les Nations unies depuis son lancement pour la recherche d'une solution politique, plaide pour la préservation de la souveraineté de ce pays frère, de son intégrité territoriale et de l'unité de son peuple.

Lors d'une Conférence ministérielle sur la Libye mi-mai à Vienne, le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, Abdelkader Messahel, a réaffirmé le soutien de l'Algérie aux efforts du Conseil présidentiel du gouvernement d'union libyen pour la restauration de la sécurité et de la stabilité en Libye.

M. Messahel avait également insisté sur la nécessité pour la communauté internationale d'accompagner ces efforts pour faire face aux «défis politiques, économiques et sécuritaires auxquels fait face ce pays».

Lamine O./APS

## LE CITOYEN FACE À LA FLAMBÉE DES PRIX



Loumis

Djalou@hotmail.com

### Premier league anglaise/Leicester City

## Ranieri : «Mahrez a pris la décision définitive de rester»

■ Tout le monde est présent et content. Le marché est terminé. Mahrez veut rester. Son choix est définitif, a confié le technicien italien.

Par Racim S.

L'entraîneur italien de Leicester City, champion d'Angleterre de football, Claudio Ranieri a annoncé la décision du milieu international algérien Riyad Mahrez de rester avec les Foxes en dépit des nombreuses sollicitations pour son transfert.

«Tout le monde est présent et content. Le marché est terminé. Mahrez veut rester. Son choix est définitif», a confié le technicien italien à Sky Sports.

L'ancien entraîneur de l'AS Monaco et de l'AS Rome s'expri-

ma mait mardi soir à l'issue du premier match amical de Leicester disputé face au pensionnaire de la 3e division anglaise Oxford (2-1). Ranieri a donc balayé les dernières informations donnant Mahrez (25 ans) en partance notamment vers le club londonien d'Arsenal.

Auteur de 17 buts et 11 passes décisives en 37 matches de championnat la saison dernière avec les Foxes, Mahrez, dont le contrat court encore jusqu'en 2019 va ainsi rester à Leicester qui a déjà perdu l'un de ses cadors en l'occurrence le milieu international français N'golo Kanté qui s'est engagé

pour cinq ans avec Chelsea.

R. S.

### Algérie Télécom Mise en place d'une boîte de messagerie dédiée aux doléances des clients

LE GROUPE Algérie Télécom (AT) a mis en place, au service de ses clients, une boîte de messagerie électronique (jesignale@at.dz) à travers laquelle ils pourront signaler leurs doléances. «Pour une relation client de qualité, et pour donner la possibilité à ses clients d'adresser directement leurs doléances à la direction générale, Algérie Télécom met en place une boîte de messagerie électronique dédiée à cet effet: jesignale@at.dz», indique mercredi un communiqué de cet établissement public. Désormais, «toute personne constatant un dysfonctionnement ou une défaillance au niveau des agences commerciales, un retard anormal dans la relève d'un dérangement ou dans la réponse à une demande de raccordement téléphonique/internet, pourra le signaler par voie électronique», précise la même source. Les doléances reçues seront «analysées et traitées» et «feront l'objet d'une investigation interne par une structure indépendante placée sous l'autorité directe du P-dg d'Algérie Télécom». Cette structure aura également «la responsabilité de suivre et de s'assurer des règlements des dysfonctionnements signalés», ajoute le communiqué.

Halim Y.

### Tizi Ouzou

## L'ANEM a effectué 13 000 placements en six mois

DURANT les six premiers mois de l'année 2016, l'Agence Nationale de l'Emploi (Anem) à Tizi Ouzou a effectué quelque 13 000 placements dans les différents dispositifs d'insertion dans le milieu professionnel, a annoncé, hier, son directeur local Yazid Tizerarine.

Intervenant sur les ondes de la radio locale, Tizi Fm, le même responsable a précisé que ses services ont organisé dans le cadre des techniques de recherche de l'emploi quelque 551 ateliers dont 395 au profit des diplômés issus de l'enseignement supérieur et 156 au profit de ceux de la formation professionnelle.

Ces ateliers ont été introduits pour la première fois dans la wilaya de Tizi Ouzou à l'effet

d'accompagner les jeunes demandeurs d'emploi et les initier à ces techniques leur permettant de faire l'économie du temps pour trouver des débouchés.

Ces ateliers sont consacrés essentiellement à l'apprentissage des techniques de recherche à l'emploi en termes de rédaction de CV et de lettres de motivation. Cela aidera les jeunes à s'assurer dans une grande proportion un emploi, selon les explications fournies par Yazid Tizerarine. Le directeur de l'Anem de Tizi-Ouzou a également fait état de 1 194 placements dans le cadre des contrats de travail aidé (CTA) et 1 191 du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP).

Hamid M.